



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. SANTOS, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 31 juillet 2000 que voici :

**EN COMITÉ**

Au cours des délibérations des membres du Comité des subsides réunis dans la salle 255 le lundi 31 juillet 2000 afin d'examiner le budget des dépenses du ministère de la Santé, une motion de M<sup>me</sup> DRIEDGER recommandant que le salaire du ministre de la Santé soit réduit est mise aux voix. Un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans la salle 255 retournent à l'Assemblée. Un vote consigné est tenu, et la motion est rejetée. (29-19)

Le Comité adopte les résolutions suivantes :

21.4 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX MILLIARDS DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-DIX MILLE QUATRE CENTS DOLLARS pour LA SANTÉ :

FONDS D'ASSURANCE-MALADIE..... 2 247 870 400,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

21.5 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DIX MILLIONS SIX CENT SEIZE MILLE TROIS CENTS DOLLARS pour LA SANTÉ :

FONDATION MANITOBAINE DE LUTTE  
CONTRE LES DÉPENDANCES..... 10 616 300,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

21.6 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas SOIXANTE-QUINZE MILLIONS QUATORZE MILLE SEPT CENTS DOLLARS pour LA SANTÉ :

SUBVENTIONS EN CAPITAL..... 75 014 700,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

21.7 IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas DEUX MILLIONS CENT QUATRE-VINGT-DOUZE MILLE SIX CENTS DOLLARS pour LA SANTÉ :

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS ..... 2 192 600,00 \$

pour l'exercice se terminant le 31 mars 2001.

Il est fait rapport de ces résolutions.

Le rapport est déposé, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

---

M. LATHLIN, *ministre de la Conservation*, fait une déclaration au sujet des conditions actuelles de lutte contre les incendies dans le nord-est du Manitoba.

M. CUMMINGS et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

---

Conformément au paragraphe 23(1) du *Règlement*, M. MAGUIRE, M<sup>me</sup> ALLAN ainsi que MM. PENNER (Steinbach), AGLUGUB et CUMMINGS font des déclarations de député.

---

Après les déclarations de député, l'Assemblée permet le retour aux déclarations de ministre et au dépôt de rapports.

---

M. le *ministre* ROBINSON dépose le rapport trimestriel du Fonds de développement économique local — période de trois mois — du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2000.

(document parlementaire n° 202)

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* SELINGER :

que le projet de loi n° 51 — *Loi n° 2 de 2000 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2000 (2)* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après l'intervention de M. LAURENDEAU, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

---

Le comité plénier a examiné le projet de loi n<sup>o</sup> 51 — *Loi n<sup>o</sup> 2 de 2000 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2000 (2)* —, il en fait rapport sans amendement, et le projet de loi est approuvé avec le consentement de l'Assemblée.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, le projet de loi n<sup>o</sup> 51 — *Loi n<sup>o</sup> 2 de 2000 portant affectation anticipée de crédits/The Interim Appropriation Act, 2000 (2)* — est lu une troisième fois et adopté.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *premier ministre* DOER :

que le projet de loi n<sup>o</sup> 4 — *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Finances Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après les interventions de M<sup>me</sup> MITCHELSON ainsi que de MM. LOEWEN, GILLESHAMMER et GERRARD, la motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

---

Sur la motion de M. DICK, il est ordonné que la composition du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles soit modifiée comme suit :

M. CUMMINGS remplace M. PENNER (Steinbach).

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *premier ministre* DOER :

que le projet de loi n<sup>o</sup> 17 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après les interventions de M<sup>me</sup> MITCHELSON ainsi que de MM. CUMMINGS, GERRARD et TWEED, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

---

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu que le Comité permanent des modifications législatives se réunira le jeudi 3 août 2000, à 15 heures, pendant la séance de l'Assemblée.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion qui suit de M. le *ministre* SELINGER :

que le projet de loi n<sup>o</sup> 47 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique/The Civil Service Amendment Act* — soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Le débat se poursuit.

Après l'intervention de M. LAURENDEAU, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

---

M. le *ministre* MACKINTOSH propose que le projet de loi n<sup>o</sup> 11 — *Loi sur la restructuration de la Bourse de Winnipeg et modifications corrélatives/The Winnipeg Stock Exchange Restructuring and Consequential Amendments Act* — soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. le *ministre* MACKINTOSH et de M. LAURENDEAU, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

---

M. le *ministre* MACKINTOSH propose que le projet de loi n<sup>o</sup> 24 — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels et d'autres dispositions législatives/The Personal Property Security Amendment and Various Acts Amendment Act* — soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. le *ministre* MACKINTOSH et de M. LAURENDEAU, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

---

**Mardi 1<sup>er</sup> août 2000**

---

La séance est levée à 17 h 44, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

Le président,

George HICKES